



Tempête en vue ?

Voici donc le premier train de suppression de résidences lié au Projet Stratégique Douanier (PSD), même si celui-ci a déjà commencé à produire ses effets pour divers services et agents.

On pourrait presque dire que la liste est relativement « limitée », même si c'est un horrible abus de langage et donc on ne le commettra pas, par simple et plus élémentaire décence vis-à-vis de ceux qui seront touchés par cet « arrêt de mort » ministériel.

Car pour les collègues, ce sera violent – **c'est une mobilité subie et non choisie donc par définition dure à vivre** – et les perspectives sont tout sauf réjouissantes pour la plupart d'entre eux. En effet, nous avons plus que des doutes s'agissant des marges réelles de reclassement.



L'accompagnement social ?

Le dispositif fonction publique

Dans l'engagement n°5 de la circulaire relative à la *Feuille de route de l'accompagnement RH de la réforme des services régionaux de l'Etat*¹, en date du 09 septembre 2015, il est ainsi indiqué : « *Il sera créé, par voie législative, un droit à mutation prioritaire pour les agents dont le poste est supprimé. Ils pourront bénéficier d'une priorité d'affectation ou de détachement sur tout emploi vacant correspondant à leur grade dans les administrations de l'Etat situées dans la même zone géographique.* »

Sur tout emploi vacant ? La possibilité d'être affecté en « sur-nombre » sur un poste disparaît.

Dans les administrations de l'Etat ? La garantie d'être affecté dans la même direction à réseau ou dans le même ministère disparaît également.

Dans la même zone géographique ? Aucune mention territoriale explicite (infra-départemental ? Départemental ? Supra-départemental ? Euro-régional ?). Et quand c'est flou, il y a un loup...

Les perspectives sur le terrain...

En Douane, tout d'abord, il y aura très peu de possibilités à une proximité géographique décente. Les quelques « opportunités » seront sur des métiers différents et à une distance parfois très importante. Tout cela est donc très illusoire en termes de possibilités réelles.

De façon plus pragmatique, il est fort à parier que l'administration cherchera des reclassements ailleurs qu'à la DGDDI. Mais là aussi, on risque d'être assez largement dans le registre de la fiction.

En effet, quand on sait que la très grande majorité des administrations suppriment des postes et réduisent leur volume d'emploi, il y a fort peu de chances qu'elles se lancent dans l'accueil de douaniers en déshérence.

Il s'agit là d'une simple évidence et tous les engagements de la DG, plus ou moins de bonne foi, n'y changeront strictement rien.

Là encore la circulaire fonction publique indique, dans son engagement n°10 : « *Tous les agents, titulaires et contractuels, bénéficieront d'un traitement égal, indépendamment de leur ministère d'appartenance. Tous les agents de l'Etat seront ainsi accompagnés dans les mêmes conditions par des dispositifs interministériels, appliqués de manière identique dans tous les services.* »

En d'autres termes, c'est la fin des dispositifs directionnels particuliers...

¹ Accessible ici : http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/files/carrieres_et_parcours_professionnel/reforme_territoriale/circulaire-1-feuille-de-route.pdf

En résumé

Même la mobilité interne au Ministère nous paraît hypothétique, avec une seule administration (la Direction Générale des Finances Publiques – DGFIP) capable d'offrir des débouchés. Mais comme celle-ci s'est vue amputée de 25000 postes en quelques années, cette porte aussi risque d'être largement fermée. L'accord « social » que, pour mémoire, nous n'avons pas signé², et dont certaines dispositions vont être battues en brèche risque de se heurter rapidement à la dure réalité des choses³.

Vers une autre administration ... dans tous les sens du terme ?

En OPCO

En tête de ce texte, nous avons utilisé le vocable de « premier train ». Ce sont, pour nous, des mots importants. Même si c'est assez désespérant, il faut bien voir que les principes du PSD mettent un train sur les voies et celui-ci ne demandera qu'à prendre de la vitesse, par simple effet mécanique (sans même parler des enjeux politiques de 2017).

En effet, à titre d'exemple, quand on concentre 80 % du dédouanement sur 4 sites, on peut avoir de très grandes craintes pour la plupart des bureaux de douane. De même, avec un réseau dont les mailles sont de plus en plus lâches, il est difficile de croire que la structuration AG et les services régionaux vont demeurer les mêmes longtemps.

En AG

Il suffit pour s'en convaincre d'observer ce qui est déjà projeté pour le réseau comptable, avec « l'inter-régionalisation ».

En effet cette nouvelle centralisation comptable (la 2^{ème} en 8 ans après la « régionalisation »...) prévoit la fermeture de 23 des 35 recettes régionales (RR) métropolitaines : c'est-à-dire les 2/3 !

Au total, et rien que pour le réseau comptable, 287 agents auront une mobilité forcée.

En SURV

Ce qu'on peut craindre, c'est, à échéance, la perte du caractère régalien de cette administration tel que nous le connaissons aujourd'hui et son éclatement à terme.

On risque d'assister à l'effondrement (progressif?) du réseau OP/CO et AG, le maintien (tout est relatif car une certaine concentration sera là-aussi de mise) de la SURV, mais orientée de plus en plus vers la sécurité dans le sens de l'ordre public et non appuyée sur les spécificités douanières. À échéance, même la SURV est mal lotie dans l'affaire, car elle pourra rapidement être ravalée au rang de simple supplétif, « croupion » dans une structure qui ne sera jamais la sienne.

Notre administration et ses agents méritent bien mieux que cela.

Pour conclure

Des annonces budgétaires ont été faites au Comité ministériel du 4 juillet⁴.

Au premier abord, elles peuvent paraître enthousiasmantes : création d'emplois, rallonge budgétaire,... Mais il y a également un autre aspect : tout cela est expressément lié au thème de la sécurité, avec le contexte terroriste en arrière-fond. C'est en quelque sorte aussi une obligation pour nous, par nos multiples missions de contrôle et de régulation. **Mais, au final, ces annonces (à confirmer et à connaître précisément) ne parviennent pas à modifier une perspective générale, dans laquelle aucun agent des Douanes et nous insistons sur « aucun » n'a grand-chose à gagner.**

En quelques années, avec la réduction du réseau des bureaux de douane et la centralisation à outrance des compétences, l'interrégionalisation des fonctions AG (aujourd'hui, les RR, et demain ? Quel avenir pour les DR dans lesquels il ne restera que deux ou trois services?), ce sont environ 500 emplois douaniers qui vont être restructurés. Avec la désertification du réseau, dans les plans de l'administration, les agents vont devoir consentir d'importants sacrifices (lointains déplacements, recherche d'emplois ailleurs qu'en Douane). Sans que cette même administration n'apporte aucune garantie.

Même si cette mise en perspective n'a rien de très gai, à l'orée de la trêve estivale de surcroît, il nous semble être de notre responsabilité de la faire ou de la rappeler. **Il est encore possible, à notre sens, de modifier la trajectoire, la lutte pour le maintien d'un réseau douanier de qualité a déjà prouvé qu'elle pouvait remporter des succès. Mais le temps presse désormais.**

Paris, le 11 juillet 2016

2 Sur le sujet voir notre lettre ouverte aux ministres : <http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2015/02/2015-02-12-accord-accompagnement-PSD-communique.pdf>

3 Voir notamment notre précédent communiqué relatif aux nouvelles modalités d'« accompagnement » prévues par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) : <http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2015/09/2015-09-22-accompagnement-agents.pdf>

4 Voir la publication de la fédération SOLIDAIRES Finances sur le sujet : http://www.solidairesfinances.fr/images/Doc/2016_07_04_CTM_4_juillet.pdf